

ces deux facultés, on conçoit que le pigeon pourra reconnaître les édifices ou les groupes d'arbres qui entourent son pigeonier, pourvu que la distance à laquelle il se trouve ne soit pas trop grande. Or, si on transporte un pigeon à 100 lieues, par exemple, il faudrait, à cause de la sphéricité de la terre, que l'animal pût s'élever à plus de 15 kilomètres dans l'air pour lui fût possible de voir son pigeonier. A cette hauteur, l'air est trop rare pour qu'on puisse admettre que l'oiseau pût y voler, et, de plus, il est permis de douter qu'il ait la vue assez perçante pour voir un clocher à 100 lieues. Aussi un pigeon non dressé, transporté à cette distance, se perdrait-il certainement. Mais quand on connaît la série d'épreuves que les éleveurs font subir à leurs oiseaux, quand on sait que le pigeon-voyageur est transporté d'abord à quelques kilomètres de sa demeure, puis à des distances de plus en plus grandes dans la direction qu'il devra ensuite parcourir, on comprend sans peine que chacune des stations où l'on a jeté le pigeon deviendra pour lui un point de repère, un véritable jalon, et que lorsque son éducation sera faite, il suffira que l'endroit où il est jeté ne soit pas trop éloigné d'un de ces points qu'il connaît déjà; il se dirigera alors d'une station à l'autre et pourra atteindre son pigeonier. M. Delezenne examine ensuite les causes qui peuvent produire le retard ou la perte des pigeons voyageurs, et montre que toutes confirment l'explication qu'il vient de donner.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 29	le 30	hausse	baisse.
4 1/2 au compt.	99.80	99.40		40
3 % au compt.	71.30	71.00		30
Banque	3000	3000		
Oblig. du trés.	465	463 75		1 25

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, 29 janvier.

C'est le 4 février prochain que l'Académie française se réunira pour donner un successeur à M. Scribe.

Les imprimeurs de Paris, dans le but d'obtenir une modification des lois qui régissent la presse, ont adressé une pétition au Sénat.

Cette pétition, qui se couvre de signatures, sera-t-elle prise en considération sérieuse ? On en doute assez généralement.

Il est plus que jamais question de la rentrée de M. Emile de Girardin à la direction de la Presse. Deux députés appartenant à l'opinion démocratique prendraient part aux travaux du journal.

Mgr Chigi, nonce du Pape, est logé dans l'ancien et splendide hôtel du maréchal Soult.

C'est dans les appartements de cet hôtel, le plus vaste et le plus commode du faubourg Saint-Germain, qu'était installée la galerie des tableaux du maréchal Soult, que les Espagnols ont appelé l'amateur de peintures.

On dit les fabricants d'articles de Paris fort occupés à faire des merveilles qu'ils se proposent d'envoyer à la grande exposition de Londres.

Il ne manquera plus qu'une seule condition d'admission : la possibilité d'obtenir de la place. On peut douter de la bonne volonté de nos chers voisins ; leurs bons procédés sont toujours les mêmes à l'égard de la France.

Les Anglais en résidence à Paris ont signé hier, chez lord Cowley, une adresse à la Reine d'Angleterre, à l'occasion de la mort du prince Albert.

Le troisième grand bal des Tuileries aura lieu demain ; quatre mille invitations sont adressées. Les soirées de la présidence au Sénat et au Corps législatif commencent cette semaine.

Depuis hier soir, on s'est ému, à Paris, d'un article de l'Ami de la Religion, lequel prétend, d'après des informations que lui seul aurait reçues, que le baron Ricasoli a annoncé à la tribune la chute imminente de la papauté, en tant que souveraineté temporelle. Il y a sans doute exagération dans l'assertion de l'Ami de la Religion, bien qu'à certains indices on puisse croire que la question romaine se précipite vers une solution, ou tout au moins s'engage dans une crise.

On donne aujourd'hui comme positif que M. de Persigny a fait exprimer par M. Imhaus à M. Saint-Marc-Girardin son regret qu'on eût fait donner à l'article de M. Grenier, dirigé contre ce professeur, une publicité tout exceptionnelle par suite de son insertion dans le *Moniteur des Communes*. Cette publicité, habituellement réservée aux documents officiels, n'aurait été donnée que par suite d'une erreur ou d'une inadvertance à l'article dont il s'agit. Si le bruit que je rapporte est fondé, comme j'ai tout lieu de le croire, il faut féliciter hautement M. le ministre de l'Intérieur de cet acte de bon goût.

La fameuse affaire Dumollard est la seule préoccupation des habitants de la ville de Bourg.

Les lettres reçues depuis deux jours annoncent que les places sont si recherchées pour assister à ce mémorable procès que M. le président a été obligé de charger deux magistrats du tribunal de Bourg de se rendre à la police de la salle. On n'entre au moyen de cartes délivrées d'avance. Les journaux de Paris et ceux des départements sont largement représentés ; les

trains des chemins de fer ont amené dans la capitale de la Bresse un grand nombre de rédacteurs.

La salle d'audience est fort petite ; cependant tout y est organisé de manière à ce que le service se fasse facilement et sans trouble.

M. le procureur général Gouloit, le même qui soutint l'accusation dans l'affaire de Saint-Cyr contre Joannon, Chrétien et Deschamps, la soutiendra également contre les époux Dumollard.

M. Lardières est au banc de la défense dans l'intérêt de l'accusé Dumollard. M. de Villeneuve, du barreau de Lyon, est chargé d'office du soin de défendre la femme de l'accusé.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes : Marseille, 29 janvier.

On mande de Constantinople le 21, que la Turquie appréhendait une descente de Garibaldi sur les côtes de l'Adriatique, un officier supérieur, membre du Daryshava, doit partir ces jours-ci pour Mostar avec des instructions envoyées au généralissime et enjoignant à Omer-Pacha d'agir de concert avec le général autrichien Marmula commandant de la Dalmatie, dans le cas d'un débarquement. On ajoute qu'il serait question d'envoyer Fuad-Pacha à Londres pour constater un emprunt. Kupruli-Pacha remplacerait Fuad-Pacha pendant l'interim.

Marseille, 29 janvier.

Constantinople, 29 janvier. — La Porte s'occupe toujours activement des diverses réformes projetées.

Des commissions mixtes étudient les impôts sur le sel, le tabac et les spiritueux, ainsi que l'organisation d'agents de change et de courtiers.

Les chances baissent, les livres turques sont à 202 et les consolidés à 75.

Southampton, 29 janvier.

Les commissaires confédérés, MM. Mason et Slidell sont arrivés ici ce matin, à bord du paquebot *La Plata*.

Saint-Petersbourg, 29 janvier.

Le gouverneur-général Suwarowe a ouvert hier l'assemblée des Nobles et a dit à cette occasion que sans une étroite alliance avec l'Empereur, la prospérité de la noblesse serait impossible. L'Empereur, a ajouté le général, désire que la noblesse gardât sa suprématie sociale et c'est seulement en donnant un ferme appui au trône qu'elle pourrait affermir son influence et résoudre les questions importantes qui attendent une solution. Le gouverneur-général a dit en terminant, qu'il se ferait l'organe, auprès de l'Empereur, de tous les vœux légitimes.

Saint-Petersbourg, 29 janvier.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* publie une note du prince Gortschakoff à M. Stockel, ministre russe à Washington écrite le 21. Dans cette note, le prince déclare que l'Empereur Alexandre a vu avec une profonde satisfaction ses prévisions confirmées par la détermination du gouvernement fédéral, l'Empereur espère que la même sagesse et la même modération présideront à sa marche, en ce qui concerne les difficultés intérieures. L'Empereur est persuadé que le gouvernement fédéral placera sa politique intérieure au-dessus des passions populaires. Sa Majesté verrait enfin avec satisfaction raffermir l'Union par des démarches conciliantes, le maintien de la puissance américaine intéressant au plus haut degré l'équilibre politique du monde.

Rome, 29 janvier.

Hier, a eu lieu l'inauguration solennelle du chemin de fer de Rome à Caprano. La bénédiction a été donnée par l'aumônier du Saint-Père, en la présence des cardinaux Antonelli, Altieri et Mertel. Les ministres du Pape, M. de Lavalette, le général de Goyon et tous les généraux français étaient présents. Tous ses personnages à l'exception de M. de Lavalette, se sont rendus en wagons à Velletri.

La compagnie du chemin de fer a donné un banquet de 214 couverts. A 7 heures du soir, le train est revenu à Rome ; le succès avait été complet.

Madrid, 28 janvier.

La *Epoca* annonce que l'escadre espagnole doit partir bientôt des ports de la péninsule pour Venezuela et Buenos-Ayres.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Nous empruntons au *Courrier de Saint-Etienne* quelques passages intéressants publiés sous le titre de *Chronique judiciaire*.

Après avoir reproduit le récit du grave incident qui s'est produit dernièrement à l'audience du tribunal de Périgueux, l'auteur de l'article que nous allons citer relève l'étrange inégalité, qui parfois se révèle à l'audience, entre la position des avocats et celle des membres du parquet :

Devant un tribunal ou un jury, deux hommes prennent tour à tour la parole — l'un parle au nom de la vindicte publique, l'autre au nom de la vie, de l'honneur, de la liberté, de la fortune de son client. Ces deux hommes sont sortis des mêmes bancs de l'école de droit et tous deux, à leurs débuts, ont porté la même robe, celle d'avocat.

Mais l'un, découragé peut-être par les premières aspérités du barreau, ou dirigé par des goûts plus calmes, a sollicité l'honneur d'entrer dans la magistrature ; son siège est un degré hiérarchique. L'autre a persisté dans sa voie, il a été de l'avant, il a fait laborieusement sa percée ; à force de travail, de talent, il s'est fait un cortège de clients ; la barre est sa conquête.

Tous deux sont en présence — l'un accusé,

l'autre défend. — Chacun ne doit-il pas avoir les mêmes immunités, des armes égales, des droits pareils ? L'un aurait-il le privilège de tout dire, de lancer tout ses traits au milieu d'une attention profonde et sous l'égide d'un respect inviolable ? L'autre au contraire, pourra-t-il être arbitrairement interrompu, trompé dans son argumentation ? N'aurait-il le droit de relever, sinon de relancer, les traits personnels qui l'ont blessé ? Sera-t-il coupable de se défendre quand on l'attaque ?

Ce serait la négation de la justice. Et y a trois semaines, le barreau français était M. Berryer. Ce n'était pas à l'homme politique, au grand orateur parlementaire, que s'adressait cet hommage solennel. C'était au fier champion qui a toujours porté haut et vaillamment la dignité de son ordre, au vieillard qu'on n'a jamais arrêté ni blessé impunément et qui a été le roi de la libre défense. Maintenois, d'ailleurs, de courageux avocats ont protesté contre cette supériorité, ce privilège qu'on voulait dresser contre eux à l'audience.

« Monsieur l'avocat-général, s'écriait un jour le défenseur d'un accusé, sachez bien qu'on peut passer de la barre à votre si ge sans monter et de votre place à la mienné sans descendre ! »

Un mois après, à la suite d'une crise politique, l'avocat occupait le siège du ministère public et le magistrat plaidait à la barre, sans crainte de déroger.

« Et cette autre interpellation fameuse : — M. l'avocat-général, nous sommes égaux, vous et moi, au talent près ! »

Ainsi parlait un avocat illustre, qui depuis est passé de plain-pied de son cabinet d'avocat au parquet de procureur-général près la cour impériale de Paris. M. Chaix-d'Est-ANGE.

Après une telle autorité, faut-il rechercher dans un ordre d'idées sinon plus solennel, du moins plus rigide, dans une profession où les situations sont, non plus parallèles, mais graduées par une hiérarchie terrible, c'est-à-dire dans l'état militaire, faut-il rappeler le droit reconnu à un inférieur de répondre à l'insulte, au coup porté par un supérieur, le droit de l'honneur faisant disparaître l'autorité du grade ?

Au temps de nos premières conquêtes en Algérie, un général célèbre entre tous, ayant cru qu'un de ses aides de camp avait maladroitement exécuté ses ordres, et se laissant aller à un mouvement de colère, le frappa de sa cravache.

L'officier... saisit un pistolet dans ses arçons... ajuste son général... lâche la détente... le coup ne part pas...

Le général reste un instant immobile et dit enfin : — « Huit jours d'arrêt » pour n'avoir pas vos armes en bon état.

Il s'était jugé lui-même. Mais assez sur cette question, qui cependant intéresse tout le monde, car personne ne peut répondre de ne pas avoir à comparaître un jour devant la justice, même innocent. — La liberté de la défense est le palladium de chaque citoyen, la gloire du barreau, l'honneur de la justice.

Une autre question du droit de défense vient d'être soulevée par un avocat discutant sa propre cause. M. Hamel, avocat du barreau de Paris, et un Maurice Bourdon, son ami, comparaissant dernièrement devant le tribunal de Périgueux, sur la plainte de M. de Beaumont (de la Somme) sénateur, qui prétendait que ces Messieurs avaient traversé en chassant une pièce de terre à lui appartenant.

A l'audience, le sieur Dufour, garde particulier de M. de Beaumont, affirmait que n'ayant pu joindre M. Hamel, il était allé le lendemain chez lui pour lui déclarer procès-verbal, mais ce procès-verbal portait qu'il avait été dressé en plaine à M. Hamel, parlant à sa personne. Or, le fait vrai, c'est que le garde était venu trouver en plaine M. Hamel et M. Bourdon dans une pièce de terre appartenant à ce dernier, et qu'il croyait appartenir à M. de Beaumont, et avait déclaré procès-verbal au propriétaire lui-même pour chasser sur sa propre terre.

L'amour de la chasse a ses dangers, mais l'amour du procès-verbal a aussi ses erreurs.

M. Hamel, s'emparant de la contradiction qui existait entre la déposition orale et le procès-verbal du garde, dit à celui-ci : « Je vous enferme dans un dilemme d'où je vous défie de sortir : ou vous avez menti dans votre procès-verbal, ou vous venez de mentir à l'audience. »

M. le procureur impérial Plichon demanda acte au tribunal, non-seulement de ces paroles, mais encore de celles prononcées par M. Bourdon, et qui avait dit au garde : « ne mentez pas ! » Acte fut donné par le tribunal.

(La fin au prochain numéro.)

### FAITS DIVERS.

— Un individu se donnant le titre de comte de Liboni, entra, il y a quelques jours dans un grand magasin d'habillements du quartier Vivienne, s'arrêta de ma province, dit-il au chef de l'établissement, pour avoir une entrevue avec le ministre d'Etat, qui m'a fait demander. Je n'ai pas apporté les vêtements convenables parce que je sais qu'à Paris on peut se procurer en un clin d'œil tout ce qu'il faut. Ayez donc la complaisance de me faire donner ce que vous avez de mieux.

Le commis requiert des ordres, et peu de temps après le nouveau client était revêtu d'un costume complet de la dernière élégance, qui lui allait comme si le meilleur tailleur de Paris lui eût pris mesure. Le prétendu comte prit alors dans la poche de côté de son vieux paletot un portefeuille dont il tira ostensiblement un paquet de billets de banque. Puis levant les yeux sur le cadran placé au-dessus du comptoir : « Diable ! s'écria-t-il, voici l'heure de mon audience. Je suis en retard, et un ministre n'attend pas. »

Il s'empressa de remettre les billets dans le portefeuille et le portefeuille dans la poche du paletot qu'il remit au marchand en lui disant : « Ayez la complaisance de me garder ceci, je me sauve, nous réglerons à mon retour. »

Il partit et ne revint pas. On finit par craindre une escroquerie, et on recourut au commissaire de police. Le portefeuille ayant été ouvert, on reconnut que les billets qu'il renfermait n'étaient autres que d'anciens prospectus faits à l'imitation des billets de banque et dans lesquels les mots *mille francs* étaient remplacés par ceux-ci : *mille feuilles*.

Recherché depuis ce moment, l'aventurier a été arrêté hier, et l'on a reconnu qu'il s'était servi de son brillant costume pour jouer de nouveaux tours chez d'autres marchands. A la suite des constatations il a été envoyé à la Préfecture.

— Il y a quelques jours, après les préliminaires indispensables lorsqu'il s'agit de mener à bonne fin une négociation conjugale, un monsieur parlait de Paris et se rendait dans une petite ville des environs de la capitale pour être présente à sa fiancée qu'il n'avait jamais vue et régler les conditions avec le futur beau-père, qu'il ne connaissait pas davantage. Il arrive dans la petite ville, regarde sa fiancée, et demande si l'on se rend chez le notaire. On se dirige vers la demeure du tabellion de l'endroit. On lit les actes, et cette formalité remplie, le monsieur de Paris, pose, tranquillement cette question au père de famille : « Payez vous comptant ? » Qui répond le bonhomme. — « Alors c'est une affaire faite. » — Et, en effet, le mariage s'est conclu, et le jeune fille a pu consentir à mettre sa main dans la main d'un pareil époux ; et le père n'a pas eu la pensée de flanquer à la porte un gendre, si admirablement façonné, et dont les procédés sont d'un merveilleux : angure pour l'avenir de l'enfant dont on lui confia la direction.

— Un funeste événement est arrivé avant-hier entre Givors et Saint-Romain. Le train qui part de Lyon à 10 heures 45 a rencontré un train de marchandises. Les détails nous manquent encore sur les causes de cet accident qui a fait trois victimes.

On nous raconte que le train, après avoir quitté la ligne unique de remonte vers Saint-Etienne, a été dirigé fatalement sur la voie de descente où venait de s'engager un train de marchandises.

Le chef du train, Sambell, le sieur Bruyère et un wagonnier dont nous ignorons le nom, ont été affreusement mutilés, écrasés devrions-nous dire. On parle aussi de deux blessés qui n'auraient reçu que de légères contusions.

(Courrier de St-Etienne.)

— La banque de jeu de Hombourg occupe beaucoup la *Gazette d'Augsbourg*. On lui écrit de cette ville, le 23 janvier : « Nous avons à vous annoncer un nouveau suicide. Dimanche, dans l'après-midi, un jeune Prussien s'est brûlé la cervelle après avoir perdu son argent au jeu. C'est déjà la troisième victime du tapis vert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1862. Un Russe, qui avait été très riche, a mis fin à son existence, il y a huit jours, à Berlin, où il s'était rendu de Hombourg, pour se procurer de l'argent. Il y a quelques jours, s'est pendu dans un hôtel d'une ville du voisinage, un voyageur qui avait perdu son argent ici. »

Mais le 24, un correspondant de Francfort lui donne des nouvelles plus encourageantes pour les joueurs : « La banque de Hombourg, lui écrit-on, a eu, il y a environ un an, le malheur d'être cruellement saignée par un espagnol nommé Garcia, que la fortune favorisait d'une manière fabuleuse. Plus tard, Garcia ayant tenté de nouveau les chances du jeu, il perdit tout. »

Mais, lundi passé, il a recommencé la lutte avec de nouvelles ressources, et en trois jours il a gagné une somme qu'on évalue à un demi-million, d'autres même à un million. Ce qu'il y a de certain, c'est que Garcia a acheté aujourd'hui chez un banquier de Francfort des lettres de change d'une importance de 600,000 frs. La banque a dû suspendre le jeu hier, jusqu'à l'arrivée de nouveaux fonds.

— Un incident tragi-comique, dit le *Messenger de Provence*, s'est passé jeudi dernier dans la salle des mariages, à l'Hôtel-de-Ville. Un mariage allait se célébrer ; on en était au oui sacramentel, lorsqu'un huissier est arrivé et a capturé le futur pour le conduire à la prison pour dettes.

S'il faut en croire les bruits qui circulent, il paraîtrait que le futur avait contracté quelques dettes envers son ancienne dulcinée, et que celle-ci, irritée par le délaissement et l'ingratitude, aurait voulu se venger par une action d'éclat. Inutile de dire que les nombreux invités qui comptaient remplir leur estomac, se sont bien gardés de vider leur bourse pour délivrer le prisonnier.

— Dans une maison de Davis Court, chequers Alley, à Londres, demeurait un ancien revendeur de poisson, nommé Hamlet Ashton, qui avait amassé une fortune qu'on disait très grande, quoique le vieillard vécut dans le plus complet dénuement. Cette réputation de richesse, il la devait aux prêts nombreux et à gros intérêts qu'il faisait aux *costermongers* et autres petits marchands dépourvus d'un capital pour leurs achats quotidiens, et dont le plus clair des profits est sans cesse rongé par les exigences d'usuriers infâmes. Ces jours derniers, on ne vit plus paraître le vieillard qui, chaque matin, allait lui-même aux provisions ; les *costermongers*, ses débiteurs, frappèrent en vain à la porte, et ceux qui venaient emprunter de l'argent ne furent pas plus heureux. On informa la police, qui pénétra dans le logis. Hamlet Ashton fut trouvé gisant sur le carreau dans un état de nudité complet. Les trésors de l'usurier, s'ils existaient, avaient disparu ; Ashton avait payé de sa vie et de sa fortune sa réputation de riche, d'avare et de créancier impitoyable.

(Morning Chronicle.)

— Nous lisons dans le *Standard* :

« Nous avons donné hier la nouvelle du déplorable sort des hommes qui ont été ensevelis vivants dans les mines à charbon

de Hardley. Il s'est présenté depuis une nouvelle difficulté. Comme les infortunés ont péri par suite d'éboulement, un grand nombre de cadavres sont dans un état avancé de décomposition.

Les parents les réclament à grands cris, mais il est impossible de les extraire avant demain. En attendant, la décomposition s'augmente, il sera bientôt impossible de les reconnaître. Pour remédier à cela on a proposé que des personnes compétentes fussent envoyées pour constater l'identité des cadavres, après quoi ils seront remontés à la surface dans des cercueils.

Il ne sera pas possible d'éviter autrement un spectacle qui glace d'effroi l'humanité, et pourrait ajouter la peste aux autres maux qui ont désolé cette contrée.

— Le *Times* nous apprend qu'une saisie importante a été faite à Auckland (Australie) par la douane, et que cette saisie pourrait bien mettre sur les traces de voleurs qui dévalisèrent, il y a plus d'un an, le magasin de bijouterie de M. Fontand au Palais-Royal.

Un nommé Butcher est arrivé le 18 octobre à bord du navire le *Ganarone*, de Londres à Auckland. En visitant les malles de ce passager, dont les allures paraissent suspectes, la douane trouva une immense quantité de montres d'or, de bagues en diamants et d'autres articles de bijouterie estimés de 10,000 à 12,000 liv. st. (250,000 à 300,000 fr.)

Le commissaire de police d'Auckland a ordonné de faire la photographie de Butcher et de l'envoyer à la police de Londres, qui reconnaîtra peut-être cet individu dont le nom de Butcher paraît être faux.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Plusieurs personnes ont adressé des réclamations à M. Martin, mécanicien, au sujet d'achats faits dans plusieurs magasins de Roubaix par une femme que la police recherche.

M. Martin prévient le public qu'il ne reconnaîtra aucun achat fait en son nom, si la demande n'est accompagnée d'un bon signé par lui.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires.

Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 <sup>re</sup> levée 7 <sup>h</sup> mat.	7 <sup>h</sup> 20 mat.	7 <sup>h</sup> 30 mat.
2 <sup>e</sup> levée 10 <sup>h</sup> mat.	10 <sup>h</sup> 20 mat.	10 <sup>h</sup> 30 mat.
3 <sup>e</sup> levée 12 <sup>h</sup> 30 soir.	12 <sup>h</sup> 50 soir.	1 <sup>h</sup> soir.
4 <sup>e</sup> levée 6 <sup>h</sup> 20 soir.	6 <sup>h</sup> 40 soir.	6 <sup>h</sup> 50 soir.
5 <sup>e</sup> levée 7 <sup>h</sup> 50 soir.	8 <sup>h</sup> 10 soir.	8 <sup>h</sup> 20 soir.

Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Rue Gare.
1 <sup>re</sup> levée 7 <sup>h</sup> 35 mat.	7 <sup>h</sup> 40 mat.	7 <sup>h</sup> 50 mat.
2 <sup>e</sup> levée 10 <sup>h</sup> 35 mat.	10 <sup>h</sup> 40 mat.	10 <sup>h</sup> 50 mat.
3 <sup>e</sup> levée 1 <sup>h</sup> 05 soir.	1 <sup>h</sup> 10 soir.	1 <sup>h</sup> 20 soir.
4 <sup>e</sup> levée 6 <sup>h</sup> 55 soir.	7 <sup>h</sup> soir.	7 <sup>h</sup> 10 soir.
5 <sup>e</sup> levée 8 <sup>h</sup> 25 soir.	8 <sup>h</sup> 30 soir.	8 <sup>h</sup> 40 soir.

### CHEMIN DE FER DU NORD

Ouverture de la ligne directe d'Arras à Lens, Béthune et Hazebrouck.

Service de Paris à Arras, Hazebrouck, Calais et Dunkerque, par la ligne de Lens.

Départs de Paris à Creil, Amiens, Arras, Farbus, Lens, Bully-Grenay, Neux, Béthune, Choques, Lillers, Aire, Thiennes, Steenbeke, Hazebrouck : 6.45 8.00 10.00 matin, 2.00 11.15 soir.

Départs d'Hazebrouck à Dunkerque : 8.10 9.15 matin, 3.25 soir.

Hazebrouck à Saint-Omer, Calais : 8.05 9.05 matin, 3.05 soir.

Hazebrouck à Lille : 8.46 matin, 3.16 7.47 soir.

Départs de Lille à Hazebrouck : 7.30 10.10 11.10 matin, 6.35 soir.

Calais à Hazebrouck : 7.00 matin, 5.50 soir.

Saint-Omer à Hazebrouck : 8.09 11.00 matin, 7.05 soir.

Dunkerque à Hazebrouck : 7.30 10.30 matin, 6.25 soir.

Départ d'Hazebrouck à Cambesque, Arras, Lens, Lillers, Choques, Béthune, Neux, Bully Grenay, Lens, Farbus, Arras, Amiens, Creil, Paris : 9.10 matin, 12.10 8.15 soir.

Service de Lens vers Lille et Douai (et vice versa).

Départs de Douai à Leforest, Carvin : 6.35 matin, 12.00 3.25 6.55 soir.

Lille à Fives, Seclin, Carvin : 6.00 6.30 11.35 matin, 3.05 6.30 soir.

Carvin à Hénin-Liétard, Lens : 7.10 matin, 12.20 3.50 7.20 soir.

Départs de Lens à Hénin-Liétard, Carvin : 5.55 11.10 matin, 2.06 7.00 soir.

Carvin à Seclin, Fives, Lille : 7.04 11.52 matin, 2.50 7.12 soir.

Carvin à Leforest, Douai : 6.33 matin, 2.48 7.48 soir.